**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:** République démocratique du Congo (RDC).

**TYPE DE RAPPORT:** annuEl.

**ANNEE DE RAPPORT:** 2020.

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet:** Jeunesse engagée pour la paix dans la province du Sud Kivu  **Numéro Projet / MPTF Gateway:** PBF/IRF-332 **Identifiant du projet :** 00119340 | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire :** | **Type et nom d’agence récipiendaire:**  **NUNO[[1]](#footnote-1)**  ONG Action pour la Paix et la Concorde (APC) (Agence coordinatrice) |
| **Date du premier transfert de fonds :** 20 Décembre 2019.  **Date de fin de projet :** 17 juin 2021.  **Le projet est-il dans ses six derniers mois de mise en œuvre?** | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  Action pour la Paix et la Concorde (APC) $ **471 886,05**  Budget total: $ **471 886,05**  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 48.12% (voir le rapport financier de novembre 2020).  **Budgétisation sensible au genre:**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: $ **165 783,13**  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: $ **74 219,88** | |
| **Marqueur de genre du projet**[[2]](#footnote-2)**:**  **Marqueur de risque du projet**[[3]](#footnote-3)**:** 1 – Moyen  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »)**[[4]](#footnote-4)**:** (2.3) Prévention/gestion des conflits | |
| **Préparation du rapport :**  Rapport préparé par : Sosthène MALIYASEME, Chargé de Programme.  Rapport approuvé par : Déogratias BUUMA BITALYA, Secrétaire Exécutif.  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui. Sophie Aloë, Bureau Intégré de la MONUSCO. | |

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Ce projet est mis en œuvre par APC dans les Territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, dans la Province du Sud-Kivu. Au cours de cette année, le cycle de mise en œuvre des activités du projet a été focalisé sur les axes principaux suivants :

- L’identification des parties prenantes à travers des séances de consultations et la mise en place de 4 comités de pilotage territoriaux et 1 provincial ;

- La mise en place de 8 structures communautaires à travers les assemblées électives et le renforcement de 12 préexistantes, qui sont au centre du renforcement de la résilience communautaire ;

- Une étude de base menée dans les différents sites du projet, qui a permis de documenter les indicateurs de base afin de comprendre la situation de départ ;

- Le renforcement des capacités des jeunes, membres des structures communautaires, des autorités locales et autres acteurs locaux en techniques de transformation des conflits et sur les Résolutions 1325, 2419 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en techniques de plaidoyer, en techniques de conduite d’une recherche-action participative (RAP) et sur l’approche de Mutuelle de Solidarité (MUSO). Pour atteindre un plus grand nombre de personnes formées, les structures communautaires organisent des séances de restitution de ces ateliers auprès des autres membres de communauté ;

- L’accompagnement des structures communautaires et conseils territoriaux de la jeunesse dans le processus de plaidoyer auprès des autorités provinciales pour l’intégration d’une ligne budgétaire pour appuyer l’entreprenariat des jeunes dans le budget de la province ;

- La recherche-action participative (RAP) sur l’implication des jeunes dans les violences communautaires dont les groupes armés ;

- Le processus d’appui aux jeunes dans leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR) qui est passé par la définition des critères de sélection des jeunes bénéficiaires par les comités de pilotage, l’identification des jeunes bénéficiaires et leur formation sur l’approche MUSO.

En termes d’avancées, on peut noter entre autres : l’appropriation, par les autorités tant territoriales que provinciales, de la mise en œuvre du projet ; l’implication avérée des jeunes dans la mise en œuvre du projet ; le recours, par les membres des communautés, aux mécanismes non violents de transformation des conflits. Comme défis majeurs, on peut citer, d’une part, le contexte lié au Covid-19 à la base du retard dans l’exécution de certaines activités et, de l’autre, la faible participation des femmes dans les activités du projet, car ces dernières sont en effet sous-représentées dans les instances de prise de décisions.

**Evénements liés au projet prévus au cours de six prochains mois :**

- L’organisation des dialogues sociaux sur les résultats de la RAP ;

- La tenue du forum provincial des jeunes sur les défis et perspectives de l’engagement des jeunes dans la paix, et validation du plan d’actions issu des dialogues ;

- L’appui à 642 jeunes en AGR et leur organisation en groupes de MUSO ;

- L’organisation des rencontres de plaidoyer des jeunes filles et garçons venant des Territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu auprès des autorités (Assemblée et Gouvernement provincial) pour faire inscrire au budget provincial le financement des projets de l’autonomisation des jeunes filles et garçons dans ces territoires.

**L’impact humain du projet :**

Le projet a un impact humain réel notamment sur les femmes qui participent aux actions du projet et dont la considération dans la société a suffisamment changé. En témoigne la déclaration de Virginie, une actrice sociale sur le site de Kaniola, membre du Noyau Tujenge amani accompagné par APC : « Le projet m’a beaucoup aidée à changer. N’ayant pas terminé l’école primaire, grâce aux différents ateliers organisés dans le cadre du projet, j’ai su construire un leadership autour de ma personne. Je suis devenue une référence dans ma communauté ; je suis régulièrement consultée par différentes organisations œuvrant dans ma zone pour participer à des rencontres importantes, y compris les réunions du conseil de sécurité local élargies à d’autres acteurs sociaux. Et comme membre de la structure communautaire, je suis régulièrement conviée aux séances de médiation entre les parties en conflit ».

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

**Résultat 1 :** Les jeunes filles et garçons s’engagent dans les structures communautaires de paix et participent activement avec les autorités locales et leaders locaux aux actions de réduction de violences communautaires dans les Territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu.

Etat actuel des progrès du résultat:

**Résumé de progrès :**

Le progrès de ce résultat est sur la bonne voie et cela se manifeste à travers les éléments suivants :

20 structures communautaires composées de 260 membres, dont 110 femmes (soit 42,3% de femmes) et 139 jeunes (soit 53,5% de jeunes), sont opérationnelles dans les Territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu. Ces structures ont été renforcées en capacités sur les notions de conflit, les techniques de médiation, de sensibilisation, en techniques de plaidoyer, en approche MUSO et sur la RAP. Les membres de ces structures sont capables de mettre en application les connaissances acquises, ce qui leur permet de faciliter des séances de médiation entre les parties en conflit, d’élaborer les stratégies de plaidoyer et de mettre en place des groupes des MUSO. Dans le cadre de la dissémination des formations reçues, les structures communautaires ont renforcé aussi les capacités des autres membres des communautés à travers les ateliers de restitution des formations acquises, 752 pour la formation en techniques de plaidoyer et en transformation des conflits, 656 sur l’approche MUSO. A travers ces formations, les capacités de résilience communautaire s’améliorent progressivement du fait que les acteurs locaux deviennent capables d’agir sur les conflits eux-mêmes. En plus, grâce à ce processus, les membres des communautés font confiance à ces structures communautaires et s’y réfèrent en cas des conflits. De ce fait, 348 conflits (fonciers, héritage, paiement de dette, vol) ont été résolus, contribuant à la réconciliation entre 696 familles. Ces mêmes structures impliquant les jeunes ont organisé des séances de sensibilisation au profit de 12 603 personnes dont 3 396 femmes, 2 930 jeunes filles et 2 711 garçons et 3 407 hommes sur la culture de dialogue, la divagation des bêtes, la résolution pacifique des conflits, le vivre-ensemble, la désolidarisation des membres des communautés des groupes armés et les conséquences de recrutement des jeunes par les groupes armés. Ces séances ont permis aux membres de la communauté et aux jeunes de se désolidariser progressivement des groupes armés (200 jeunes démobilisés, 57 armes et munitions remises) et de réduire la consommation des boissons fortement alcoolisées, sources de violences.

Ces résultats témoignent de l'engagement des jeunes, des autorités et des structures communautaires dans la mise en œuvre des actions de consolidation de la paix, et ont contribué à la réduction des violences communautaires dans les sites du projet, notamment la réduction de cas de pillage, de kidnapping, de rançonnement et l’éradication de certains groupes (à Bunyakiri, les groupes armés sont passés de 35 à 5).

**Analyse sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Dans ce résultat spécifique, sur 12 603 personnes directement concernées dans les actions des structures communautaires, on compte6 326 femmes et filles (soit 50,2 % de femmes). Pour ce qui est de la participation des jeunes, sur 12 603 personnes, on compte 5 641 jeunes (soit 44,75% de jeunes).

S’agissant des structures communautaires, les jeunes sont représentés à 53,5%, soit 139 jeunes sur 260 membres de 20 structures.

Malgré l’atteinte de ce pourcentage de femmes touchées par les actions du projet, il sied de relever le défi lié à leur participation quand il s’agit des autorités à impliquer dans lesdites actions. En effet, la quasi-totalité des autorités conviées aux activités est constituée des hommes en âge avancé. Par ailleurs, il faut noter que les activités organisées par les ONGs ont contribué de manière significative au renforcement du pouvoir social des jeunes et des femmes à travers leur implication dans la gestion des structures communautaires, des associations des jeunes et des femmes, des projets mis en œuvre au niveau local, etc.

**Résultat 2:** Les jeunes filles et garçons participent aux instances de prise de décisions, accèdent aux initiatives visant leur autonomisation et deviennent résilients face aux conflits armés dans les 4 territoires.

Etat actuel des progrès du résultat :

**Résumé de progrès :**

5 comités de pilotage dont 4 dans les Territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu et 1 au niveau provincial ont été mis en place et se réunissent chaque trimestre. Au niveau territorial, ces comités sont constitués des membres de conseils de sécurité locaux, des conseils territoriaux de la jeunesse, des Noyaux Tujenge Amani. Le comité de pilotage provincial est composé du Ministère du Plan et Budget, de celui de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, de la MONUSCO/SSU et DDR et du programme de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC). Ces comités sont des cadres de suivi de l'atteinte des résultats du projet et, à ce titre, participent aux activités stratégiques du projet (suivi et évaluation du projet, dialogue, plaidoyer, sélection des bénéficiaires des AGR). De ce fait, ils constituent un mécanisme d'appropriation et de durabilité des résultats du projet. Ces comités rendent possible le rapprochement, l'interaction entre autorités et jeunes, ainsi que la participation de ces derniers aux instances de prise de décisions. Grâce à ce mécanisme, 24 délégués des noyaux participent aux conseils de sécurité locaux dans différents sites. Ils y présentent l'état d'avancement de leurs activités de consolidation de la paix, notamment le processus de démobilisation les jeunes des groupes armés. Ce processus se matérialise en parfaite collaboration entre ces structures communautaires et les conseils de sécurité.

L’atelier de renforcement des capacités des acteurs sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419 a été une occasion d’échanges entre autorités locales, jeunes et femmes sur ces Résolutions tout en contextualisant leur mise œuvre. Ceci a contribué à l’amélioration des connaissances des parties prenantes et à l’engagement des autorités locales à impliquer les jeunes et les femmes dans les différentes réunions et instances de prise de décisions et dans le processus de paix. Les structures communautaires et les autorités ont pris l’engagement de mener les actions visant l’égalité de sexe dans leurs communautés, notamment l’implication des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décisions. Ainsi pour y arriver, les structures communautaires ont organisé des séances de restitution des formations acquises sur ces Résolutions au profit de 913 personnes dans les quatre territoires. Les contacts préparatoires des rencontres de plaidoyer avec certains députés provinciaux et avec le Ministre du plan démontrent un engagement de ces autorités à soutenir la participation des jeunes dans tous les processus de paix dans la province du Sud-Kivu.

**Analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Au cours de cette année, les activités axées sur l'égalité des sexes ont porté notamment sur le renforcement des capacités des membres des Noyaux Tujenge Amani et des autorités locales sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419 et sur les MUSO afin de renforcer leur capacité d’auto-prise en charge, ainsi que leur participation dans le processus de consolidation de la paix. Dans le but d’informer un plus grand nombre de jeunes et de femmes sur ces Résolutions et leur importance, des séances de restitution des ateliers de formation ont été organisées et des outils de vulgarisation de ces Résolutions ont été produits. Aussi des ateliers de restitution sur l’approche MUSO ont-ils été tenus.

**Résultat 3 :** Les décisions prises par les décideurs politico-administratifs du niveau national et provincial facilitent la réduction de violences liées à l’implication des jeunes dans les conflits violents dans les Territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu.

Etat actuel des progrès du résultat:

**Résumé de progrès:**

70 membres de noyaux, des conseils des jeunes et les autorités ont amélioré leur capacité en techniques de plaidoyer. Dans le processus de capitalisation des connaissances acquises, ces acteurs ont élaboré deux stratégies de plaidoyer dont celle concernant le plaidoyer auprès des autorités provinciales afin d’inscrire une ligne budgétaire pour le financement des initiatives et projets d’entreprenariats des jeunes. L’autre stratégie porte sur le plaidoyer auprès des autorités des territoires et des chefferies pour la mise en place et le fonctionnement d’un comité local de suivi de la mise en application de la Résolution 1325 et des Résolutions 2250 et 2419. Les mêmes acteurs formés ont organisé des séances de restitution en termes des formations en cascade[[5]](#footnote-5) à 752 personnes en techniques de plaidoyer afin de mobiliser un plus grand nombre d’acteurs dans le plaidoyer en vue de maximiser la chance de réussite de ces actions de plaidoyer.

Les contacts et rencontres préparatoires avec certains Députés provinciaux pris comme alliés des jeunes dans ce processus de plaidoyer ont été organisées. Ces Députés se sont appropriés cette action de plaidoyer en s’engageant à soutenir le processus jusqu’au bout. Ils ont proposé la liste d’une dizaine de leurs collègues députés qu’ils vont sensibiliser pour participer à la rencontre de plaidoyer dans la deuxième semaine du mois de novembre 2020.

Le Ministre du Plan et Budget du gouvernement provincial a été déjà contacté sur le processus du plaidoyer à mener et a promis de mobiliser les autres membres du gouvernement provincial pour cette cause.

**Analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Dans le processus de plaidoyer, particulièrement dans la constitution de l’équipe de plaidoyer pour influencer les autorités provinciales (Gouvernement et Assemblée provinciale) à inscrire au budget provincial les projets d’autonomisation des jeunes, un accent particulier a été mis sur sa composition. Cette équipe comprend 50% de femmes (soit 5 femmes sur 10) contre 50% d’hommes. S’agissant du critère de l’âge, les 80% de membres de l’équipe sont constitués de jeunes de moins de 35 ans.

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** *Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport*  Deux missions de suivi ont été organisées au cours de cette période. Les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des actions de ce projet ont été identifiées et analysées. Des recommandations d’amélioration ont été définies, notamment des outils de collecte des données par les structures communautaires. Ces outils ont été adaptés au contexte; le nombre de bénéficiaires des AGR sera revu à la hausse (642 au lieu de 500 initialement prévu) en tenant compte des réalités locales et des avis des parties prenantes pendant les *focus groups* de suivi. | *Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence?*  Certains indicateurs ont des bases de référence et d’autres pas.  *Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires?* , notamment l’étude *baseline* menée avant-projet. |
| **Evaluation:** *Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?* | *Budget pour évaluation finale :*  $13 500. Ce montant servira principalement au paiement des frais d’honoraires de deux consultants nationaux pendant 15 jours, leurs frais de voyage, restauration et logement, la facilitation des transports de certaines parties prenantes pour participer aux focus groups et entretiens individuels ainsi que pour l’organisation logistique de l’atelier de restitution des résultats de l’évaluation finale aux parties prenantes. |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. Jusqu’à présent, le projet n’a bénéficié d’aucun fonds supplémentaire. | Nom de donnateur: Montant ($): |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacités des organisations bénéficiaires? | Comme besoins liés à la lutte contre le Covid-19 : le renforcement des capacités des membres des structures communautaires sur les moyens de prévention contre le Covid-19 et en techniques de sensibilisation/communication sur le changement de comportement ; dotation des structures communautaires en matériel de protection dont les lave-main, les masques, les savons et désinfectants, les mégaphones, calicots/banderoles…  Sur le plan des médias : formation des membres des structures communautaires sur la production des émissions de paix ; dotation des structures de matériels d’enregistrement des émissions ; dotation des back up pour le stockage des données audiovisuelles. |

**Partie IV: COVID-19**

1. Ajustements financiers :

Montant total des ajustements liés au COVID-19 : $**1 457,58**

Ce montant a servi à l’achat des intrants de lutte contre la propagation de la pandémie COVID-19 : principalement des masques et des désinfectants.

1. Ajustements non-financiers :

La pandémie a engendré un retard dans la mise en œuvre des activités regroupant de larges groupes, comme les dialogues sociaux. Certaines rencontres comme des ateliers de formation ont été organisées en petits groupes de plus ou moins 15 personnes pour se conformer aux exigences arrêtées par les autorités tant nationales que provinciales.

1. Catégories qui décrivent les ajustements du projet :

Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

Autres (veuillez préciser): Ajustements logistiques du projet aux restrictions imposées par le Gouvernement en réponse à la pandémie de Covid-19.

**Histoire de réussite COVID-19 de ce projet :**

Les réunions de sensibilisation aux gestes barrières contre le Covid-19 organisées dans le cadre du projet ont permis de lutter activement contre les préjugés circulant dans la population à ce sujet. En atteste par exemple l’action entreprise en ce sens par Monsieur Shujaa, personnel d’APC. A l’annonce par le Gouverneur de la Province des cas de Covid-19 dans la ville de Bukavu, un nombre important de citoyens n’y a pas cru. Certains l’ont présentée comme une invention des autorités pour obtenir des financements, d’autres l’ont perçue comme une « maladie des blancs ». En résultat, un grand nombre de citoyens n’a pas pris en compte les mesures de protection mises en place par les autorités, et a même commencé à perdre confiance envers le personnel soignant. Plusieurs personnes sont tombées malades mais n’ont pas souhaité se présenter à l’hôpital, ou trop tard, par peur d’être diagnostiquées du Covid, et de devoir être mises en quarantaine. S’en sont suivis de nombreux cas de décès. C’est dans ce contexte que Monsieur Shujaa, personnel d’APC qui a lui-même contracté et s’est remis de la maladie, a fait circuler des messages auprès des médias locaux de la ville de Bukavu, et notamment à travers la radio locale, pour témoigner de son expérience et convaincre de la réalité de cette maladie, et du besoin de prévenir sa propagation à travers les gestes barrières. Le message de Shujaa a eu un impact réel dans le cadre du projet puisqu’il a engendré un changement de perception et d’attitude de la communauté envers la maladie et les moyens de s’en protéger.

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Les jeunes filles et garçons s’engagent dans les structures communautaires de paix et participent activement avec les autorités locales et leaders locaux aux actions de réduction de violences communautaires dans les Territoires de Kabare, Kalehe Shabunda, et Walungu. | Indicateur 1.1.  Nombre de jeunes filles et garçons actifs dans les noyaux. | 144 | 350 | Etape 1 : 350 pour la première année. | 139 jeunes filles et garçons dont 65 filles, soit 47% des jeunes membres des Noyaux. | Pas de retard. Toutefois, il est important de signaler que dans les 20 structures communautaires opérationnelles, 139 jeunes ont été élus sur les 260 personnes constituant ces structures. |
| Indicateur 1.2  Nombre de jeunes filles et garçons, membres des conseils locaux de sécurité et membres des comités territoriaux de la jeunesse impliqués dans les actions de réduction de violence communautaire. | 144 membres des Noyaux et 24 membres des conseils de sécurité. | 914, soit 500 jeunes bénéficiaires des AGR, 350 jeunes membres des noyaux, 24 membres du conseil de sécurité et 40 membres du conseil de la jeunesse. | Etape 1 : 914 pour la première année. | 939 dont 260 membres des Noyaux Tujenge amani, 21 membres des conseils de sécurité et 16 membres des conseils territoriaux de la jeunesse, 642 bénéficiaires des AGR. | Le nombre de 939 a été trouvé à la suite de l’accroissement du nombre des bénéficiaires des AGR, lequel a été réajusté sur base de la demande exprimée par les membres de la communauté, passant ainsi de 500 à 642. |
| Produit 1.1  Les membres des structures communautaires de paix ont amélioré leur compréhension des causes profondes des conflits et de l'implication des jeunes dans les groupes armés à travers leur participation aux actions de collecte et d'analyse des données. | Indicateur 1.1.1.  % de jeunes filles et garçons ayant pris part au processus capables d’expliquer au moins trois causes de l’implication des jeunes dans les groupes armés. | 30% | 60% | Etape 1 : 60% pour la première année. | 76,25% | Le pourcentage de 76,25 a été obtenu au cours de 4 séances de restitution qui ont regroupé 160 acteurs parmi lesquels122 ont été capables d’expliquer au moins trois causes de l’implication des jeunes dans les groupes armés. Ce pourcentage a été atteint sur base des éléments de réponses que les acteurs impliqués auxdites séances de restitution ont donné individuellement à la question leur posée de donner chacun au moins 3 causes à leur connaissance de l’implication des jeunes dans les groupes armés. |
| Indicateur 1.1.2.  Nombre de recommandations pertinentes issues des ateliers de restitution. | 0 | 10 | Etape 1 :6 pour la première année. | 7 | Ces recommandations, jugées les plus pertinentes, ont été formulées par les participants aux 4 séances de restitution des résultats de la recherche-action participative. |
| Indicateur 1.1.3.  Nombre de jeunes filles et garçons impliqués dans la collecte et analyses des données. | **0** | 230 | Etape 1 : 230 pour la première année. | 316 jeunes ont été impliqués dans la collecte des données de la RAP, ainsi que dans les ateliers de restitution dans les Territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu. | * Indicateur suffisamment atteint. |
| Produit 1.2  Les capacités des jeunes membres des structures communautaires de paix, les membres des conseils locaux de sécurité et les comités territoriaux de la jeunesse sont renforcés en techniques de transformation des conflits notamment la médiation et la culture de dialogue. | Indicateur 1.2.1.  Nombre des jeunes filles et garçons, les membres des conseils locaux de sécurité et les comités territoriaux de la jeunesse ont amélioré leurs compétences en techniques de transformation des conflits. | 144 | 200 | Etape 1 : 200 pour la première année. | 330 personnes ont été formées en techniques de transformation des conflits dont 50 dans Walungu, 45 dans Shabunda, 35 dans Kabare et 56 dans Kalehe. | Indicateur suffisamment atteint. |
| Indicateur 1.2.2.  % de personnes formées capables de mettre en application les techniques de transformation des conflits apprises. | 0 | 75% | Etape 1 : 50% pour la première année. | 65% | Ce pourcentage de 65% atteint est justifié notamment par le niveau d’instruction des membres des communautés, à la base de la faible assimilation de la matière. Par ailleurs, les 65% sont capables de conduire eux-mêmes un processus de médiation ; les 35, quant à eux, peuvent apporter leur contribution en groupe. |
| Produit 1.3  Les jeunes, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse sont impliqués efficacement dans la mise en œuvre des actions visant la réduction des violences communautaires dans les Territoires de Kabare, Kalehe Shabunda, et Walungu. | Indicateur 1.3.1.  Nombre des dialogues de proximité organisés par les jeunes filles et garçons, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse.  . | 0 | 50 | Etape 1 : 25 pour la première année. | 5 | Le retard dans la tenue des dialogues est dû au contexte du Covid-19 qui n’a pas permis d’organiser des activités des grands nombres. Toutefois, 5 dialogues ont été organisés par les structures communautaires avec d’autres leaders à Bunyakiri dans les villages de Lungomangoma, Miowe, Luchuwa, Karali sur les causes de circulation illégale d’armes. |
| Indicateur 1.3.2.  Nombre de conflits résolus. | 0 | 500 | Etape 1 : 300 pour la première année. | 348 | L’indicateur est sur la bonne voie. |
| Indicateur 1.3.3  Nombre des personnes impliquées dans les actions organisées par les structures communautaires. | 0 | 28 200 :   * Médiation 1 000 ; * Dialogue 200. * Sensibilisation : 27000 (75 personnes /mois/structure) | Etape 1 : 19 740 pour la première année. | 13 620 dont 696 familles ont été réconciliées grâce aux séances de médiation  - 12 603 personnes dont 3 396 femmes, 2 930 jeunes filles et 2 711 garçons et 3 407 hommes ont participé aux séances de sensibilisation communautaire ;  - 321 personnes dont 106 femmes et 215 hommes ont participé aux dialogues de proximité. | Le retard observé est dû au contexte lié au Covid-19 qui n’a pas permis aux structures communautaires d’organiser les séances de sensibilisation de masse. |
| Produit 1.4  Les membres des communautés dont les jeunes (filles et garçons) et les autorités ont pris des engagements visant la réduction des violences communautaires à travers les dialogues. | Indicateur 1.4.1  Nombre d’actes d’engagements pris par les parties prenantes aux dialogues. | 0 | 4 | Etape 1 : 4 pour la première année. | 0 | Les dialogues sont prévus au courant du mois de décembre 2020. |
| Indicateur 1.4.2  % de mise en œuvre des plans d’actions visant la réduction des violences communautaires définis par les parties prenantes. | 0 | 45% | Etape 1 : 25% pour la première année. | 0 | La mise en œuvre des plans d’actions sont tributaires aux dialogues qui sont prévus au courant du mois de décembre 2020. |
| **Résultat 2**  Les jeunes filles et garçons participent aux instances de prise de décisions, accèdent aux initiatives visant leur autonomisation et deviennent résilients face aux conflits armés dans les 4 territoires. | Indicateur 2.1  % de jeunes filles et garçons membres des structures communautaires qui participent aux conseils locaux de sécurité. | 15% | 50% | Etape 1 : 50% pour la première année. | 24 représentants des Noyaux Tujenge Amani sont régulièrement invités à participer aux conseils de sécurité territoriaux élargis dans les Territoires de Kalehe, Shabunda. | La cible (50%) de cet indicateur a été mal formulée étant donné que la représentation dans les conseils de sécurité élargis se fait sur base des représentations des couches socio-professionnelles et des services étatiques. |
| Indicateur 2.2  Nombre d’initiatives d’autonomisation des jeunes filles et garçons opérationnelles. | 0 | 500 | Etape 1 :500 pour la première année. | 642 bénéficiaires sont déjà identifiés. | Prenant en compte le besoin exprimé par les membres des communautés lors des missions de suivi, et des membres des comités de pilotage, le nombre de bénéficiaires a été revu à la hausse en réduisant le montant initialement prévu par bénéficiaire de 100$ à 70$. |
| Indicateur 2.3  Nombre de jeunes qui renoncent aux violences. | 0 | 250 | Etape 1 : 150 pour la première année. | 200 jeunes garçons ont été démobilisés des groupes armés dans les Territoires de Kalehe, Shabunda et Walungu et ce, auprès des FARDC et de la MONUSCO grâce aux séances de sensibilisations tenues par les membres des Noyaux et les acteurs étatiques. | Cet indicateur est sur la bonne voie. |
| **Produit 2.1.** Les jeunes filles et garçons ont amélioré leurs capacités socio-économiques renforçant leur résilience face aux conflits. | Indicateur 2.1.1.  Nombre d’AGR des jeunes filles et garçons opérationnelles | 0 | 500 | Etape 1 : 500 pour la première année. | 0 | L’identification des bénéficiaires des AGR est en cours et l’appui financier à ces AGR est planifié pour le mois de décembre 2020. |
| Indicateur 2.1.2.  Nombre de MUSO capables d’octroyer des prêts à leurs membres. | 0 | 15 | Etape 1 : 0 pour la première année. | 0 | La mise en place des MUSO sera effective après avoir appuyé les AGR. |
| **Produit 2.2.**  Les jeunes filles et garçons, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse ont amélioré leur connaissance sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419 du conseil de sécurité de l'ONU dans le Territoire de Kalehe. | Indicateur 2.2.1.  Nombre des jeunes filles et garçons, des membres des conseils locaux de sécurité et des comités territoriaux de la jeunesse, qui ont amélioré leurs connaissances sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419. | 0 | 225 | Etape 1 : 120 pour la première année. | 209  Après avoir eu des connaissances sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419, les acteurs formés ont, à leur tour, restitué les connaissances acquises de la formation à 913 membres des communautés. | L’indicateur est en bonne évolution. |
| Indicateur 2.2.2.  Nombre de jeunes filles et garçons impliqués dans les actions de consolidation de la paix organisées par les conseils locaux de sécurité et les structures communautaires. | 0 | 350 | Etape 1 : 350 pour la première année. | 179 dont 139 membres des structures communautaires, 16 membres des conseils territoriaux de la jeunesse et 24 participants aux conseils de sécurité élargi aux acteurs de la société civile. | Le retard dans l’atteinte de cet indicateur est lié au fait d’avoir surestimé le nombre des jeunes dans les structures communautaires. Lors de la planification du projet, nous avions estimé que les membres dans les structures seraient entre 15 à 20 personnes mais dans la mise en place de ces structures les membres sont entre 12 à 14 personnes et les jeunes sont à 53 % des membres. |
| Indicateur 2.2.3.  Nombre de jeunes filles et garçons, de membres des conseils locaux de sécurité, de membres des comités territoriaux de la jeunesse et autres leaders sensibilisés sur ces Résolutions. | 0 | 15 000 | Etape 1 : 10 000 pour la première année. | 6 913, dont 6 000 ont reçu les exemplaires des modules sur les Résolution et 913 qui ont participé aux séances de restitution organisées par les membres des structures communautaires. | Le retard de l’atteinte de l’indicateur est causé par le défaut de sensibilisations des masses qui n’étaient pas possibles suite au contexte du Covid-19. |
| **Résultat 3**  Les décisions prises par les décideurs politico administratifs du niveau national et provincial facilitent la réduction de violences liées à l’implication des jeunes dans les conflits violents dans les Territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu. | Indicateur 3.1.  Nombre de décisions qui facilitent la réduction de violences prises par les autorités du niveau territorial et provincial. | 0 | 5 | Etape 1 : 0 pour la première année. | 1  Au niveau territorial, les autorités ont accepté de faire participer les membres des structures communautaires, dont les jeunes, aux conseils de sécurité élargis. | Les activités du niveau provincial qui doivent alimenter cet indicateur sont planifiées pour l’année prochaine. |
| Indicateur 3.2.  % de réduction de violences dans la communauté. | 0 |  | Etape 1 : | 0 | Le pourcentage n’est pas encore déterminé et les outils pouvant permettre de documenter cet indicateur sont en cours d’élaboration et seront utilisés pendant la mission de suivi prévue en décembre 2020. |
| **Produit 3.1.**  L’implication des autorités provinciales et nationales et des autres partenaires dans la mise en œuvre des actions visant la réduction de violences communautaires contribue à la cohésion sociale dans les Territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu est renforcée. | Indicateur 3.1.1.  Nombre des recommandations issues des rencontres de plaidoyer mises en œuvre par les autorités territoriales et provinciales | 0 | 8 | Etape 1 : 4 pour la première année. | 4 résolutions pertinentes issues des rencontres de plaidoyer organisées avec les autorités provinciales, à savoir les Députés et les Ministres provinciaux. | L’indicateur est en bonne évolution. |
| Indicateur 3.1.2  Nombre d’engagement des autorités nationales et provinciales dans le processus de stabilisation | 0 | 4 | Etape 1 : 0 pour la première année. | 2 engagements pris par les autorités provinciales, dont 1 par les Députés et 1 par les Ministres provinciaux. | L’indicateur évolue bien ; étant prévu pour la deuxième étape, il est atteint en partie la première année. |
| **Produit 3.2.**  Les autorités provinciales soutiennent les projets visant le renforcement des mécanismes de l’autonomisation socio-économique des jeunes filles et garçons pour qu’ils deviennent productifs dans leurs communautés. | Indicateur 3.2.1.  Nombre de projets d’autonomisation des jeunes financés totalement ou partiellement par les autorités provinciales et nationales. | 0 | 4 | Etape 1 : 0 pour la première année. | 0 | Cet indicateur sera documenté à la deuxième étape et ce, après le processus du plaidoyer. |

1. NUNO : *Non-UN recipient Organization* / Organisation récipiendaire non-onusienne. [↑](#footnote-ref-1)
2. GM3 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

   GM2 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

   GM1 : pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-2)
3. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats; 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats; 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats [↑](#footnote-ref-3)
4. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique; (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits; (3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux ; (4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit des formations successives où ceux qui ont été formés comme formateurs continuent à former de manière permanente les autres membres de la communauté. Cette stratégie permet d’atteindre un plus grand nombre des personnes formées pour assurer de manière continue la prise en charge des conflits dans la communauté. [↑](#footnote-ref-5)